

Procès-verbal Conseil Municipal du 21 Novembre 2023

Conseillers présents : Mesdames ANTON, DIMOND, GROS, JEFFREDO, GALIBERT, PLANAT, SUNE

Messieurs BEDNARSKI, BOUDOURESQUES, CHRISTOPHEL, FONGARO, SALIÈGE, maire, SIGE, VANGEL.

Absence excusée / Mme MORIN

Secrétaire de séance : Mme JEFFREDO

Le maire demande au conseil de l'autoriser à rajouter 3 délibérations à l'ordre du jour portant respectivement sur l'octroi d'une subvention à La Calandretta, à la Prévention routière et sur l'achat par la commune d'un terrain. L'assemblée délibérative donne son accord à l'unanimité.

### **Approbation**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 17 OCTOBRE 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **Délibérations :**

Délibération 39-2023 : Convention de prise en charge des enfants scolarisés dans l'école d'Olonzac en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Les ULIS sont des « dispositifs ouverts » pour la scolarité des élèves en situation de handicap. Elles permettent à des élèves de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires. 861€.

Un enfant habitant AZILLE est scolarisé dans l'ULIS d'Olonzac.

Le maire demande au conseil de bien vouloir approuver la convention de prise en charge qui précise le montant de participation pour une année soit 861€.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Délibération 40-2023 : Ouverture de crédit de 90€ sur le compte 2111-041

En lien avec la délibération 26-2023 qui portait sur une décision modificative, le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à faire une ouverture de crédit sur le compte 2111-041.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Délibération 41-2023 : Transfert pour porter le FPIC (Fonds National Péréquation des Ressources intercommunales et communales) sur les opérations d'investissement de 2023.

Le maire propose au conseil municipal de porter le FPIC sur les opérations d'investissement de la commune en 2023.

L'objectif du FPIC se caractérise par une péréquation des ressources des structures intercommunales et communales les plus favorisées vers celles moins favorisées.

C'est l'EPCI Carcassonne Agglo qui perçoit l'intégralité des fonds du FPIC et qui les redistribue aux communes.

Cette année l'aide financière pour Azille est de 25942€.

Le maire demande au conseil d'approuver le montant attribué à la commune et de garder le mode de répartition dite « dérogatoire libre ».

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

#### Délibération 42-2023 : Mise en place de la taxe sur la vacance des logements

La commune souhaite s'engager dans une réflexion visant à redensifier le centre du village, étoffer l'offre de location, lutter contre la dégradation du bâti.

Un des moyens mobilisables est le THLV (Taxe Habitation sur les Logements Vacants).

Cette taxe est due par les propriétaires qui possèdent un logement vacant à usage d'habitation depuis plus de deux ans consécutifs au 1er janvier de l'année d'imposition.

Le logement doit remplir les caractéristiques suivantes : avoir les éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipements sanitaires...), être vide de meubles, ou avec un mobilier insuffisant pour en permettre l'habitation.

Le taux applicable pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) correspond au **taux de la taxe d'habitation de la commune**, majoré, le cas échéant, du taux des EPCI sans fiscalité propre dont elle est membre ou celui de l'EPCI à fiscalité propre ayant délibéré afin d'assujettir à la THLV.

Le maire demande au conseil municipal d'approuver la mise en place de la THLV sur la commune.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### Délibération 43-2023 : Mise en place de la prime pouvoir d'achat

Le décret 2023-702 du 31 juillet 2023 porte création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, forfaitaire au bénéfice des agents publics avec un montant compris entre 300€ et 800€ et en précise les conditions et modalités de versement.

Le maire propose au conseil municipal d'instaurer cette prime qui sera versée sur le mois de janvier 2024 avec le barème proposé dans la fonction publique d'état.

2 NPPV (2 conseillers ne prennent pas part au vote) : C. PLANAT, K. DIMOND.

12 voix POUR

#### Délibération 44-2023 : Modification de la liste des dépenses en régie d'avance.

La commune dispose d'une carte de crédit dotée de 5000€ qui permet d'acheter notamment sur internet. L'assemblée municipale avait voté le 17/11/2020 les dépenses qui pouvaient être payées via la carte. Le maire propose de rajouter les dépenses suivantes : jeux éducatifs, matériel acoustique, fournitures administratives, travaux imprimerie, matériel électrique, téléphonie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### Délibération 45-2023 : Fusion des écoles maternelle et élémentaire

Le maire propose d'engager la commune dans un processus de fusion des 2 écoles. Ce sujet a été abordé avec l'inspection d'académie qui demande à la commune de prendre position.

Ce sujet a été évoqué lors du dernier conseil d'école du 10/11/2023.

La fusion permettrait à la commune d'avoir un interlocuteur unique, instaurerait de fait une continuité pédagogique plus fluide au bénéfice des enfants et des enseignants, favoriserait la mutualisation des moyens, du matériel, des projets,

Le personnel en charge de la direction de l'ensemble des établissements ainsi fusionnés aurait un jour de décharge administrative par semaine.

Vote : 1 voix contre, 5 abstentions et 8 voix POUR.

#### Délibération 46-2023 : Subvention à la Calandretta

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de la Calandretta. Il expose au conseil municipal que la loi nous impose de verser une subvention et qu'il y a lieu de déterminer son montant pour l'année scolaire 2023/ 2024. Nous avons 3 enfants de la même famille scolarisés à la Calandretta.

Le maire propose de reconduire le montant par élève voté l'année dernière en versant 100€ par enfant scolarisé.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### Délibération 47-2023 : Subvention à la Prévention Routière

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir voter une subvention au bénéfice de la Prévention Routière pour l'année 2023. Cette association intervient tous les ans au sein de l'école élémentaire pour sensibiliser les enfants à la sécurité routière notamment. Le montant proposé est égal à 300€.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### Délibération 48-2023 : Achat du terrain Résidence du Soleil

En 2004, le terrain du jardin d'enfants et le terrain jeux de boules ont été cédés à ALOGEA en même temps que les maisons.

Le maire propose de racheter ces terrains pour 1€, charge à la mairie d'assumer les frais inhérents à la procédure.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **Point travaux :**

Maynadié : le plombier a terminé les travaux. Les équipements de la cuisine sont commandés.

Chauffage école élémentaire : les 3 pompes à chaleur fonctionnent.

Mairie : le chauffage au Rez-De-Chaussée fonctionne. L'étage sera fait rapidement

Fibre : un accord a été trouvé entre les résidents de l'Impasse du Pic de Nore et le SYADEN

Les travaux de réfection de la toiture du Portail Neuf sont terminés.

#### **Commission Environnement :**

Olivier Baron, responsable des pépinières départementales est venu sur place pour nous guider sur un certain nombre de projets.

Les suites données :

- Jardin des plantes : va nous fournir 25 plantes pour l'îlot 1 et 30 plantes + 2 arbres pour l'îlot 2
- Entrée du village route de Pépieux : nous conseille de garder 1 des 2 albizias qui poussent spontanément. On peut envisager de planter 2/3 arbres ou de tout « débétonner » et de mettre des plantes sur toute la surface.
- Entrée de village route de Rieux : va nous fournir des plantes pour épaissir les plantations déjà existantes.
- Croix de St Jacques : nous conseille de planter une haie d'arbustes pour cacher le mur derrière la croix, de planter autour des plantes vivaces et de tailler sans arrêt les repousses d'acacia qui sont devant la croix de façon à les faire à terme disparaître.
- Château d'eau : va nous fournir 17 arbustes qui nous permettront de cacher toutes les poubelles.
- Promenade allée Pôl Lapeyre : M. Baron nous a donné un certain nombre d'idées pour réaménager les zones de plantations, faire disparaître les blocs de béton peints en blanc qui sont sur la chaussée. Nous allons travailler sur une 1ère ébauche, étudier cette ébauche en commission Environnement, demander l'appui du CAUE et nous le recontacterons au moment où le projet sera abouti.
- Aire de camping-car : les prix d'une station de service ont beaucoup augmenté sur des 2 dernières années. Nous nous demandons s'il ne serait pas pertinent de sous-traiter à une société de service.
- Parcours de santé : le prix de 40 000€ pour le 1er projet comprenant 12 agrées semble élevé. La question de l'implantation géographique se pose. Les hypothèses restent à étudier : stade, zone de la gare ? Nous allons continuer à travailler le projet.

## Questions diverses

- Une manifestation est organisée le 25/11 à Narbonne pour la défense de la viticulture. L'association des maires de France et de l'Aude appelle à se joindre à la manifestation. Le maire s'y rendra.

-Station de lavage : la chaleur et les vents sont responsables des désagréments observés. Quand la température va baisser les odeurs disparaîtront.

Nous restons en vigilance et continuons à chercher des solutions.

Le maire informe par ailleurs le conseil municipal que la 1<sup>ère</sup> adjointe a été victime d'une agression verbale violente de la part d'un riverain. Un courrier de rappel à la loi a été envoyé.

-Effectifs scolaires : Projection 2023/2024

Dans l'état actuel de nos informations, il y aura 2 enfants de moins en Petite Section soit 9 au lieu de 11 et 2 enfants de moins également en CM2.

-ATC : cette société est propriétaire du pylône sur lequel sont installés des antennes des opérateurs de téléphonie. Cette société nous propose soit d'augmenter le montant du loyer annuel qui nous est versé en passant à 5000€ par an soit racheter la parcelle où est installé le pylône pour 42 000€.

-Vidéo protection : 2 propositions sont actuellement en cours d'examen. Au prochain conseil cette mesure sera mise au vote.

-Radar pédagogique : le maire propose de mettre cette question au vote au prochain conseil municipal. Il souhaite installer 2 radars dos à dos pour protéger l'école et d'augmenter le nombre total de radars aux entrées de village.

-Radar pro laser : nos policiers municipaux font régulièrement des contrôles. 10 personnes ont été verbalisées sur les 8 derniers jours.

-Chantal Planat se questionne sur le coût des bornes en plastique installées rue de Grippis qui sont toujours cassées. Le maire indique qu'une réflexion est en cours pour mettre des obstacles plus importants. La discussion porte sur l'intérêt de cette installation. Une autre solution serait de matérialiser plus de places de parking. Le maire propose de remettre ce sujet en réflexion.

CHANTAL Plant demande quand seront installées les Illuminations de Noël : elles seront installées à partir du 4 /12.

-Carine Dimond suggère de solliciter les jeunes du comité des fêtes pour distribuer les colis

- Mimi SUNE indique que la distribution des colis de Noël 2023 sera faite le 20/12 matin.

-Dominique Jeffredo informe le conseil municipal du prix des Encouragements reçu par la commune dans le cadre du concours départemental Aude Fleurie. Un chèque de 50 € a été offert qui nous permettra d'acheter des végétaux. Par ailleurs l'aménagement de la promenade est à l'ordre du jour. Nous allons profiter de sa réfection pour enlever les bacs, mettre les plantations en pleine terre et revoir le positionnement des bancs. L'appui du CAUE a été requis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.